

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.62 Remplacement de portes du presbytère

**L'an deux mille douze et le douze juin,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.**

Date de convocation : 4 juin 2012

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Guy
BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR, Eric
CLO, Pierre VALVERDE**

**Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET, Sylviane
VANDEL, Sylviane MONNOT**

Absent excusé : Michel CROS

Pouvoir de Michel CROS à Didier GERIN

Secrétaires de séance : Didier GERIN, Michel RÔDEL

Monsieur le Maire donne la parole à M l'adjoint aux travaux qui rappelle que les portes d'entrée des deux appartements communaux installés dans l'ancien presbytère sont à remplacer.

Il présente deux devis dont le mieux disant est celui de l'entreprise Gros Leziat pour un montant de 4 740,32 €uros HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce devis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Donne son accord pour l'intervention de l'entreprise Gros Leziat pour un montant de 4 740,32 €uros HT pour le remplacement des deux portes d'entrée des appartements communaux de l'ancien presbytère.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD